

FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION

INNOVERIS
PRIME

3

Un placement
dans l'innovation

25%

des investissements
en réduction d'impôt*

Vos avoirs seront bloqués pendant
8 ans minimum et jusqu'à 10 ans
sur décision de la Société de gestion.

 **VIVERIS MANAGEMENT**
PARTENARIAT INVESTISSEMENT

*Sous condition de détention des parts pendant 5 ans et dans la limite de 12 000 euros
de versements annuels pour une personne seule et de 24 000 euros pour un couple marié ou pacsé
soumis à une imposition commune.

INNOVERIS PRIME 3 : LES FONDS INNOVERIS SONT AU COEUR DE L'EXPERTISE DE VIVERIS MANAGEMENT ET BENEFICIENT DES ACQUIS D'UNE EQUIPE D'INVESTISSEMENT EN PLACE DEPUIS 2000

Le FCPI INNOVERIS PRIME 3 (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation) s'inscrit dans la continuité des 10 fonds Innoveris lancés par Viveris Management.

- **Viveris Management, un acteur de référence**

Avec 147,5 millions d'euros de fonds gérés en capital risque technologique et quelques 40 entreprises en portefeuille au 31/12/09, Viveris Management s'affirme comme un des acteurs incontournables du segment au service du financement et du développement des PME innovantes françaises.

- **Une stratégie d'investissement qui bénéficie de la courbe d'expérience des FCPI INNOVERIS**

Le FCPI INNOVERIS PRIME 3 sélectionne des entreprises sur la France entière et procède à des prises de participations minoritaires pour des montants unitaires généralement compris entre 1 et 4 millions d'euros.

Le FCPI INNOVERIS PRIME 3 s'oriente sur tous les secteurs d'activité en développement tels que : l'environnement, les sciences de la vie, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les logiciels, les services et l'industrie.

- **Des évolutions de marché et une stratégie de gestion ayant permis aux premiers FCPI INNOVERIS d'atteindre des résultats positifs**

En contrepartie d'une prise de risque initiale en capital, les FCPI INNOVERIS Compartiment 1 et Compartiment 2, gérés par Viveris Management, ont généré des plus-values. Ces résultats sont le fruit d'une **sélection rigoureuse** par la société de gestion des dossiers d'investissement étudiés compte tenu de l'**expérience de marché** et de l'**historique des performances** de l'équipe de gestion.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Nom du FCPI et catégorie de parts	Date de lancement	Valeur nominale d'origine	Montants distribués par part au 30 juin 2009*	Plus-value réalisée par part	Taux de croissance annuel moyen
INNOVERIS Compartiment 1 Parts A1	2000	800 €	Février 2006 : 250 € Septembre 2008 : 603,40 € Juin 2009 : 4 € Total : 857,40 €	+ 57,40 €	0,7 %
INNOVERIS Compartiment 2 Parts A2	2001	800 €	Septembre 2008 : 1156 € Juin 2009 : 19,42 € Total : 1175,42 €	+ 375,42 €	4,6 %

Viveris Management a choisi de communiquer sur les performances de ces deux fonds car leurs actifs ont été totalement liquidés à ce jour.

* Nets de prélèvements sociaux.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

Le montant unitaire initial des investissements réalisés par le Fonds dans des entreprises innovantes sera au maximum de 5 millions d'euros, dans la limite de 10% du montant des souscriptions recueillies. Les FCPI investissent au moins **60% de leurs actifs dans des entreprises innovantes non cotées** (ou éventuellement cotées de petites capitalisations boursières) de moins de 2 000 salariés présentant un éventuel potentiel de croissance, en s'orientant principalement sur des opérations de capital risque et de capital développement et accessoirement de capital transmission. L'autre partie du portefeuille, soit les **40% de l'actif**, est investie en **OPCVM monétaires ou obligataires ou produits assimilés** (tels que comptes à terme, certificats de dépôt, bons du Trésor français ou autres titres de créance, ce qui peut induire un risque de taux). Si le contexte économique est favorable, Viveris Management pourra orienter la gestion des actifs hors Entreprises Innovantes vers une diversification plus dynamique (actions cotées ou non, OPCVM actions ou diversifiés). Globalement, le Fonds présente donc un **risque de perte en capital**.



**25% DES INVESTISSEMENTS EN REDUCTION
D'IMPOT SUR LE REVENU,
EXONERATION D'IMPOT SUR LES PLUS-VALUES,
VOS AVOIRS SERONT BLOQUES
JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2018 MINIMUM ET
JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2020 SUR DECISION
DE LA SOCIETE DE GESTION.**

La souscription de parts du FCPI INNOVERIS PRIME 3 permet de bénéficier :

- **D'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 25% du montant investi**, à condition de détenir les parts pendant 5 ans et dans la limite de 12 000 euros de versements annuels pour une personne seule et de 24 000 euros pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune* ;
- **D'une exonération d'impôt sur les plus-values éventuelles** (hors prélèvements sociaux) pour toute part détenue depuis plus de 5 ans.

Exemple de réduction d'impôt sur le revenu pour le montant investi, droits d'entrée compris, d'une personne seule :

	Montant investi au titre de la souscription de parts de FCPI INNOVERIS PRIME 3 (droits d'entrée de 5% au maximum inclus)	Taux de réduction d'impôt	Montant de l'avantage fiscal
Au titre de l'impôt sur le revenu	12 000 € (1+5%) = 12 600 €	25%	3 150 €

* Sous réserve de l'application du plafonnement global des avantages fiscaux à 20 000 € plus 8% du revenu imposable pour 2010.

CARACTERISTIQUES DE LA SOUSCRIPTION

Montant de collecte cible : 30 millions d'euros

Période de souscription : septembre 2010 à août 2011 avec une 1^{ère} centralisation des souscriptions en décembre 2010

Valeur d'une part de FCPI INNOVERIS PRIME 3 : 800 euros

Droits d'entrée : 5% au maximum du montant de parts souscrites.



UNE EQUIPE SPECIALISEE ET EXPERIMENTEE

La gestion du FCPI INNOVERIS PRIME 3 est confiée à Viveris Management, société de gestion de capital investissement détenue majoritairement par le groupe Caisse d'Epargne.

Viveris Management développe, depuis l'origine, **une activité de gestion de fonds de type FCPR, et notamment de FCPI et de FIP ; la Société de gestion affiche au 15 juin 2010 près de 530 millions d'euros en cumul collecté avec 37 véhicules d'investissement.**

L'équipe d'investissement dispose de plus de 15 ans d'expérience dans l'univers des entreprises, de l'industrie et du capital investissement. Elle est à la fois constituée de financiers expérimentés et d'experts sectoriels.

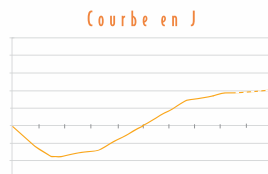
Des **Comités Consultatifs Régionaux** constitués d'une dizaine de membres, financiers, chefs d'entreprise et experts, assistent Viveris Management dans la gestion de ces FCPI.

LE CAPITAL INVESTISSEMENT UN ENGAGEMENT A LONG TERME

Ce Fonds est un Fonds Commun de Placement à Risques.

D'une manière générale, ses actifs étant peu liquides, la composition classique des portefeuilles gérés dans le cadre de FCPI (actions, obligations...) conduit à organiser **la stratégie d'investissement sur le long terme**, de nature à optimiser les performances du Fonds. C'est pourquoi, vos avoirs seront bloqués pendant 8 ans minimum et jusqu'à 10 ans sur décision de la Société de gestion.

Pour information, les modèles de rendement des fonds de capital investissement, qui ordinairement adoptent une politique d'investissement basée sur le long terme, sont fréquemment représentés sous la forme d'**une courbe dite "en J"**.



Cette courbe traduit le risque de perte en capital potentiel avec une baisse de rentabilité du Fonds pendant les trois ou quatre premières années (en raison notamment des frais de gestion, provisions, etc.), suivie d'une reprise entre la cinquième et la septième année, période au cours de laquelle les placements arrivent en général à maturité et sont valorisés (perspective de plus-values latentes ou cessions).

" Graphique théorique de la courbe en J de tout fonds de capital investissement, sans valeur contractuelle ".

" Ce graphique ne présage pas du comportement du Fonds.
L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti ".



AVERTISSEMENT DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de huit années, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

La notice d'information, remise préalablement à toute souscription, ainsi que le règlement du Fonds seront disponibles sur simple demande au siège de la Société de gestion. Au 30/06/2010, les taux d'investissement des FCPI gérés par Viveris Management dans des entreprises éligibles sont les suivants :

FCPI	Année(s) de création	Taux d'investissement en titres éligibles*	Date limite d'atteinte des quotas
Innoveris VIII	Fin 2007	63,02%	31.12.2009
Innoveris Prime 1	Fin 2008	24,68%	31.12.2010
Innoveris Prime 2	Fin 2009	0%	31.12.2011

*Déterminé conformément aux dispositions de l'article R.214-59 du Code Monétaire et Financier.

Droits d'entrée : 5% maximum du montant souscrit

L'AMF appelle l'attention des souscripteurs sur le niveau élevé des frais directs et indirects maximums auxquels est exposé ce type de fonds. La rentabilité de l'investissement envisagé suppose une performance élevée.

Frais de fonctionnement du Fonds :

Typologie des frais de gestion et de fonctionnement	Assiette	Taux barème
Frais récurrents (incluant tous les frais et honoraires de la Société de gestion et du Dépositaire, les honoraires du Commissaire aux comptes et du Délégué de la gestion comptable, et tous autres frais dits administratifs supportés par le Fonds de manière récurrente pour assurer son bon fonctionnement)	Montant des souscriptions sur toute la durée de vie	Taux maximum pouvant être prélevé sur une base annuelle : 3,95% TTC Ce taux pourra être revu à la baisse par la Société de gestion qui en informera les porteurs de parts lors des publications périodiques
Frais de constitution du Fonds	Montant des souscriptions	Taux forfaitaire facturé au Fonds : 1,196% TTC maximum
Frais non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des actifs en portefeuille (incluant tous les frais et honoraires d'intermédiaires, de courtage, d'apporteurs d'affaires, d'études, d'audit, d'expertise, de contentieux et d'assurance liés à l'étude d'opportunités d'investissements, à l'acquisition, au suivi ou à la cession des investissements du Fonds, ainsi que tous droits et taxes pouvant être dus à raison ou à l'occasion de ces acquisitions, suivis ou cessions d'actifs en portefeuille)	Montant des souscriptions	Taux estimé par transaction : 0,20% TTC (moyenne sur la durée de vie du Fonds)
Frais de gestion indirects liés aux investissements dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement (incluant les frais de gestion indirects réels et les droits d'entrée et de sortie acquittés par le Fonds)	Actif net du Fonds	Taux pouvant être prélevé sur une base annuelle : 1,196% TTC maximum (frais de gestion réels des OPCVM sous-jacents variables entre 0,5% et 4% de leur actif net selon la classification de ces OPCVM sous-jacents)



6, allées Turcat Méry - 13008 Marseille - Tél. 04.91.29.41.50 - Fax. 04.91.29.41.51
E-mail : contact@viverismanagement.fr

www.innoveris.fr